VILLEPARISIS

Accessibilité des espaces et équipements publics

Depuis plusieurs années, Villeparisis s'est engagée à rendre plus accessible la commune aux personnes handicapées.

Liste des équipements ayant une attestation d'accessibilité

Hôtel de Ville Création du guichet unique

Centre culturel Jacques Prévert Entrée, toilettes, signalétique

Médiathèque Elsa Triolet Entrée, toilettes, signalétique

Gymnase des petits Marais Vestiaires, toilettes, signalétique, accessibilité spectateur

PMR

Eglise Saint-Martin Accessibilité, signalétique

Ecole Barbara Toilettes, signalétique

Police municipale Mise en conformité nouveau bâtiment

Maison de la jeunesse Escalier

Ecole Charlemagne Sanitaire, visiophone, seuils de porte

Maison pour tous Vestaires, toilettes, patio, escalier, installation d'un

ascenseur

Espace municipale de jeunesse Toilette, escalier d'entrée

Ecole Charlemagne Toilette, escalier, rampe

Ecole maternelle Pierre Kergomard et centre de

loisirs

Portes, escalier, avaloirs

Ecole maternelle Aristide Briand Rampes, visiophone, bande de guidage, avaloirs,

Locaux associatifs avec tennis couverts BOISPARISIS Mobiliers

Infos pratiques

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants.

La « <u>loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées</u> » en son article 45 impose aux communes l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces et bâtiments publics.

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 11 février 2005, dispose que : « Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

Documents Rapport annuel Commission accessibilité 2020 Liens utiles

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) L'accessibilité de la voirie et des espaces publics